

Questionnaire FNE – Bretagne insoumise

Quel budget consacrez-vous à la réduction des consommations d'énergie et à la transition énergétique, avec quelle répartition ?

Pour engager la transformation écologique de la Bretagne, nous proposons de déployer un Grand Plan d'Investissement Public doté d'1 milliard d'euros sur le mandat et axé sur l'économie de la transition, faisant notamment de l'économie de la mer et de l'autonomie énergétique régionale le cœur d'une stratégie fortement créatrice d'emplois verts. C'est environ 10% du budget que nous souhaitons donc consacrer à la transition énergétique et écologique au sens large, soit une multiplication par 10 de ce qui est aujourd'hui pratiqué. Nous sommes en état d'urgence climatique et écologique, notre mobilisation doit être à la hauteur des défis qui nous sont posés.

Conditionnerez-vous les participations financières aux projets de production d'énergie aux seules technologies ayant un impact global environnemental positif (bilan carbone, azote, alimentaire, biodiversité) ?

Nous voulons faire de la conditionnalité la règle dans nos soutiens : soit écologique, soit sociale, soit les deux à la fois lorsque cela est possible. En matière d'énergie, il va de soi que nous appliquerons ce principe, et c'est ainsi pour cette raison que nous proposerons un moratoire sur la méthanisation, dont le bilan environnemental est majoritairement défavorable (bilan carbone, dégradation des sols, émissions d'ammoniac, ...). Nous développerons les ACV afin de disposer d'une approche systémique sur les énergies renouvelable, même si nous sommes bien conscients que toute énergie, même renouvelable, est impactante sur l'environnement. Nous l'assumerons et choisirons les solutions les moins impactantes, avec l'objectif du 100% renouvelable en 2040.

La priorité sera mise sur les économies d'énergie, par le biais de la sobriété et de l'efficacité (plan de rénovation des logements, 50 000 /an).

A quel niveau souhaitez-vous porter le budget de la Région pour la défense et la restauration de la biodiversité, (il est actuellement de 1,4%) ? Dans ce budget, quelles seront vos priorités programmatiques ?

Le budget consacré à la biodiversité de la Région (hors fonds européens) est largement inférieur à ce chiffre puisque pour 2021, il est inférieur à 4 millions d'euros sur un budget régionale d'1,6 milliards soit 0,2 %.

Nous proposerons de le passer à 20 millions d'euros sur un budget propre biodiversité, mais il faudrait en réalité également compter notre engagement sur la conditionnalité des aides agricoles, le développement du bio et la sortie programmée des pesticides pour chaque exploitation accompagnée. En effet, l'enjeu des pesticides constitue l'un des piliers pour restaurer la biodiversité, les insectes et les chaînes trophiques qui en dépendent.

En matière de biodiversité, nos priorités concernent la protection des espèces emblématiques avec des espèces remarquables et menacées (réserves, parcs naturels) mais l'enjeu de l'effondrement de la biodiversité porte aujourd'hui sur la biodiversité ordinaire. La question des pesticides et de l'urbanisation des terres agricoles et des espaces naturels seront nos deux combats principaux pour sauvegarder la biodiversité. Nous mettrons en place un Plan pollinisateur, développerons les trames vertes, bleues et brunes. Nous pensons enfin que l'éducation à l'environnement et à la nature sont primordiales pour transmettre aux jeunes générations le plaisir de la découverte et de la sauvegarde de la nature. Pour cela, nous développerons les classes vertes, de mer, encouragerons les projets scolaires autour de l'éducation à la nature. Pour tous les citoyens, nous développerons des réseaux de sentinelles par le biais des sciences participatives. Elles constitueront un axe essentiel de notre stratégie d'ouverture vers le grand public.

Quelles actions prioritaires allez-vous mettre en place pour éradiquer les marées vertes côtières, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui impose l'atteinte du bon état écologique des eaux douces et marines côtières en 2027 ?

Notre stratégie d'amélioration de la qualité des eaux et d'éradication des algues vertes passera par plusieurs mesures fortes :

- l'annulation de la dette paysanne, en contrepartie d'une bifurcation écologique et paysanne des fermes
- l'autonomie paysanne, et notamment vis à vis des intrants chimiques (pesticides et engrais azotés).
- la mise en place d'une Convention citoyenne contre les algues vertes (CCAV) chargée de participer à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales. Il n'est plus acceptable que les citoyens, premiers concernés par l'impact des marées vertes, soient tenus à l'écart de choix politiques lourds de conséquences.
- la création d'un réseau citoyen et associatif de sentinelles de l'eau, actif dans notre objectif de préservation de cette ressource vitale. Nous développerons « les Territoires Zéro Pesticides, 100% Bio » et viserons l'atteinte des 10 mg/L de nitrates dans l'eau, seul objectif permettant d'éradiquer les algues vertes.

Quelles mesures prescriptives comptez-vous mettre en place ou intensifier pour tendre vers le zéro déchet ?

Atteindre le « Zéro Déchet » ne pourra s'envisager que par la mise en place d'un Plan régional des déchets prescriptif, ce que les élus régionaux actuels ont refusé. Nous devons respecter la hiérarchie de traitement des déchets, consistant à privilégier la prévention, le réemploi ou la réparation avant les solutions de recyclage.

Nous soutenons la constitution d'une filière régionale de traitement des biodéchets triés à la source, encourageons les pratiques de compostage et souhaitons organiser une filière de consigne pour le réemploi. Dans le secteur agricole, il nous faut organiser la mise en place d'une filière de déconstruction et de recyclage des bâtiments amiantés.

Pour accélérer cette bifurcation, nous devons nous appuyer sur des politiques de tarification incitative, pénalisant la surconsommation et le gaspillage, et de limitation de la publicité et d'accompagnement des alternatives au plastique.

Afin d'entraîner l'ensemble des acteurs de la filière et des citoyens, une politique d'exemplarité dans les lycées en matière de réduction des déchets et lutte contre le gaspillage est nécessaire.

Comment comptez-vous réduire le cheptel breton ? Quelle est votre position sur la reconversion des élevages industriels vers des productions végétales diversifiées ? Etes-vous favorables à ce que la Région préempte le foncier agricole pour accélérer la transmission des exploitations et la mise en place de filières territorialisées ? Si oui, comment et à quelle échéance ?

Notre territoire n'a pas vocation à « nourrir le monde » : nous devons reconnecter l'agriculture et nos paysans avec leur territoire, en généralisant les circuits courts. Il nous faut organiser la structuration de réseaux d'agriculteurs engagés dans les démarches de qualité et de proximité, la diffusion de plates-formes en circuits courts et la généralisation des produits biologiques, de saison et locaux dans les cantines des lycées.

Nous visons également la restauration d'une certaine souveraineté alimentaire, qui passe par la réduction de la part de l'élevage industriel. Nous souhaitons favoriser la diversification des productions en faveur notamment d'une alimentation végétale : production de légumineuses, maraîchage, diversification fruitière. La réduction de l'élevage intensif doit passer notamment par l'arrêt des soutiens aux fermes-usines et toute aide en faveur d'une activité d'élevage doit être conditionnée au respect de critères stricts favorisant leur bien-traitance, notamment le lien au sol.

Nous nous engageons à créer des « ceintures maraîchères » autour des grandes agglomérations en contractualisant avec les agriculteurs pour les convaincre de diversifier leurs cultures et produire dans une logique de circuit court. Ces ceintures intègrent aussi la création de vergers.

Sur l'enjeu du foncier, nous soutiendrons le modèle des petites exploitations familiales pour freiner la concentration des moyens productifs et mettre fin à l'agrandissement sans limite des structures agricoles. Dans le cadre d'un plan de retour des citoyens à la terre, nous visons une multiplication par 2 du nombre d'installations agricoles d'ici à la fin du mandat, pour atteindre 1 500 nouveaux paysans par an en 2028. Nous souhaitons faciliter pour cela l'accès à la terre pour les agriculteurs sur des modèles de production durable en favorisant les formes collectives de propriété, en déployant des mécanismes de réservation de terres et de portage foncier en lien avec la SAFER, enfin en augmentant les soutiens à l'installation pour les projets écologiques, sans plafonnement d'âge. Les élus doivent jouer un rôle moteur au sein des SAFER pour assurer une meilleure maîtrise des échanges fonciers, au service du développement de l'agroécologie.

Quelle est votre stratégie pour accompagner les agriculteurs vers le zéro pesticide ? A quelle échéance ?

Nous nous fixons l'objectif central de sortir de l'agriculture chimique (pesticides et engrais) sous 10 ans par un soutien massif à l'agriculture biologique, qui ne représente encore que 9% de la surface agricole en Bretagne.

Dans le cadre de l'annulation de la dette des paysans, nous conditionnerons notre appui à un plan de conversion agroécologique, qui comprendra notamment une trajectoire 0 pesticides individualisée et planifiée sur 5 ans.

Le soutien renforcé aux MAE sera également un moyen d'assurer cette bifurcation.

Toutes nos aides agricoles seront écoconditionnées, et notamment l'installation qui laissera la plus grande place à l'installation en agriculture biologique.

La commande publique, avec les lycées bretons, seront d'un précieux appui pour soutenir les débouchés des produits biologiques. Nous visons la généralisation des produits biologiques dans les cantines.

Agirez-vous pour la mise en place d'éco-conditionnalités de toutes les aides financières de la région avec des objectifs ambitieux de transitions écologiques, des indicateurs de suivi, des contrôles ?

Oui, l'écoconditionnalité est l'un de nos principaux axes forts, face à une politique actuelle de saupoudrage et de soutien sans contrepartie. Elle sera donc la règle générale suivi particulièrement en matière d'aide aux entreprises.

L'axe écologique sera autant pris en compte que l'axe sociale, car il n'y aura de transition écologique sans une société plus égalitaire, où les richesses sont mieux partagées.

En matière de contrôle, nous proposons le contrôle démocratique via des conventions citoyennes sur des sujets particuliers comme les algues vertes ou des réseaux d'observateurs et de lanceurs d'alerte qualifiés de sentinelles de l'environnement. Mais plus globalement nous opérerons la transition démocratique par le biais d'une assemblée citoyenne permanente composée de citoyens tirés au sort, chargée d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre, de formuler des avis sur les principales délibérations et d'émettre des vœux et propositions, qui nourriront les débats au sein de l'institution. La question écologique sera l'une de ses prérogatives.

Quelle politique forte de développement de transports durables et de mobilités actives préconisez-vous concrètement ?

Pour réinvestir dans la mobilité du quotidien et favoriser le développement de transports propre accessibles à tous, nous nous engageons à :

- . Sortir de la politique du tout TGV et de la logique de perfusion du secteur aérien, en réorientant ces subventions vers le train, le vélo et le fluvial,
- . Faire revivre les lignes ferroviaires d'intérêt local, à l'image de la ligne Saint-Brieuc-Pontivy-Auray ou Rennes-Caen, et mettre en place un moratoire concernant les projets de fermeture de guichets, gares et lignes de train,

- . Redynamiser les réseaux de transports de marchandises via le réseau ferroviaire, les voies navigables et maritimes pour diminuer le fret routier,
- . Investir dans la mise en œuvre d'un schéma régional cyclable, volontariste pour l'aménagement de voies vertes, pistes cyclables et véloroutes, permettant de renforcer le réseau cyclable entre agglomérations, d'assurer sa continuité et de développer les déplacements domicile-travail,
- . Développer les vélostations et les espaces de stationnement sécurisés pour les vélos dans les gares TER,
- . Augmenter l'offre de prise en charge des vélos dans les TER et rétablir leur gratuité,
- . Mettre en accessibilité 100% des moyens de transport régionaux pour les personnes en situation de handicap.

Quelles propositions concrètes faites-vous pour développer une offre de conditions de vie et de travail attractives et durables dans les divers territoires ?

Avec les collectivités territoriales de type EPCI, nous établirons des contrats écologiques de planification territoriale nécessaires à la bifurcation écologique en leur demandant de préciser leur stratégie de planification du 0 Déchets, du 0 Carbone, du 0 pesticides, du 100% Enr, de l'adaptation climatique. Ces contrats seront évalués régulièrement et l'octroi des aides régionales dépendra de la volonté politique à les mettre en œuvre.

En matière agricole, nous proposons un plan de retour à la terre, avec l'installation de 10 000 nouveaux paysans agroécologiques sur la durée du mandat.

Afin de rétablir l'équité et la justice entre les citoyens bretons, nous réorienterons les dotations publiques de la Région sur sa politique d'aménagement du territoire, en priorité en faveur des territoires ruraux, périphériques et des quartiers populaires. Outre le transport public, nous ferons du maintien et du redéploiement des services publics dans les territoires le cœur de notre politique d'aménagement du territoire, par :

- . la mise en place d'une politique tarifaire adaptée et en incitant les collectivités locales à retenir des modes de gestion des biens communs en régie, en particulier pour l'eau et l'énergie,
- . la création de lieux d'accueil physiques permettant l'accès aux services publics et l'accès aux droits dans les territoires ruraux et péri-urbains,
- . la mise en place d'un plan de lutte contre la désertification médicale et la prévention sanitaire, passant par le soutien aux centres et maisons de santé pluriprofessionnelles salariant si nécessaire des médecins,
- . l'égalité d'accès à internet via la 4G ou la fibre pour réduire la fracture numérique, tout en réclamant un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Quelle gouvernance régionale partagée (Elus, Associations, Entreprises, État) mettez-vous en place pour les schémas régionaux et notamment ceux concernant l'agriculture, la mer, l'eau, l'énergie, la biodiversité et l'éducation à et dans la nature ? Et avec quel budget ?

Adossée à la planification, la démocratie participative et citoyenne sera notre méthode de travail. Par démocratie participative, terme souvent désincarné, nous entendons une démocratie implicative et délibérative. Les acteurs ne veulent plus jouer les faire valoir, les cautions de la participation. Notre assemblée permanente de citoyenne aura également vocation à suivre les grands projets de planification écologique.

Les associations seront centrales dans ces dispositifs et nous leur confierons un rôle essentiel dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des politiques mises en œuvre. Leur association à l'élaboration des politiques publiques n'est pas suffisante. Leur implication doit se poursuivre jusqu'à l'évaluation des politiques publiques. Nous leur donnerons les moyens financiers de renforcer leur pouvoir de contrôle démocratique de l'action des élus.

Le budget dédié aux associations et à l'ESS sera fortement consolidé.

